Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 38 (2001)
Heft: 1468

Artikel: Le service vraiment public
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1010461

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public
DP
JAA 1002 Lausanne
Annoncer les rectifications d'adresses
30 mars 2001 – nº 1468
Hebdomadaire romand
Trente-huitième année

Le service vraiment public

LE DÉBAT SUR le service public prend de l'ampleur et de la consistance. L'adoption de la Loi sur le personnel a levé l'ambiguïté fondamentale entre la défense du service et celle de la fonction publique. La discussion se concentre sur l'essentiel: la nature particulière du service public, sa valeur économique, sa portée politique, ses implications sociales.

Certes, la clarté ne règne encore ni dans le vocabulaire ni dans les têtes. Mais on s'achemine vers l'idée que, par essence et volonté, le service public postule une certaine desserte en biens dits méritoires, dont l'étendue est définie au niveau politique. En gros, il s'agit de l'offre d'infrastructures et de prestations publiques.

Toute la question est donc de savoir quelle dimension donner au service public. Doit-il être universel, correspondant au droit pour tout consommateur et usager d'y avoir accès à des conditions de prix et de qualité définies? Doit-il relever de l'intérêt général et contribuer par exemple à l'application d'une politique sectorielle ou régionale ou à la l'instauration d'une meilleure cohésion nationale?

Voyons le cas de La Poste. L'impératif d'un approvisionnement universel est-il catégorique? La grande majorité de l'opinion et des élus répond par la positive. Reste dès lors à définir la densité et la forme de cette desserte générale. Par principe à gauche ou, en raison de leur appartenance régionale, tous partis confondus, nombre de parlementaires fédéraux défendent des structures historiques, certes attachantes mais clairement dépassées, comme telles inaptes à produire un service de qualité correspondant aux besoins prépondérants de la population.

Plutôt que de pleurer sur la disparition de bureaux de poste en surcapacité, il vaudrait mieux distinguer enfin la structure du réseau et la qualité de la desserte, en cherchant à faire évoluer la première pour améliorer la seconde. C'est probablement l'intention des patrons de La Poste, le socialiste Ulrich Gygi en tête. Mais ils vendent fort mal la réorganisation des offices postaux, présentant comme des suppressions pures et simples des opérations qui sont en réalité des transformations. Tout le monde admet que les centaines de succursales Migros et Coop n'offrent pas partout le même choix, en sus de l'assortiment de base. La Poste envisage, tout à fait raisonnablement, de diversifier son réseau de plus de 3000 bureaux en trois catégories, du vaste supermarché postalo-financier au service à domicile en passant par l'office proposant l'éventail des services actuels.

Distinguer enfin la structure du réseau et la qualité de la desserte

Le projet est raisonnable. Mais il faut le présenter comme un tout, discuter sur place et surtout éviter de le plomber dans les discours par des arguments mal compris, voire inacceptables, tels que bénéfice d'exploitation par dizaines de millions, multiplication des SA créées pour la gestion de services plus ou moins marginaux ou entrée prochaine en bourse du "Post Group".

Entre les nostalgiques du bureau de poste traditionnel et les fanatiques du tout électronique, il doit bien rester quelque place pour la promotion d'un service public général, à la disposition des usagers, donnant une réponse différenciée à des besoins différents. YJ